

4.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318383-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2023

Publié le 30 juin 2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Sébastien LEPRETRE, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Barbara COEVOET, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Elisabeth MASSE, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Bertrand RINGOT, Philippe WAYMEL.

OBJET : Signature du Document Général d'Orientations 2023-2027 relatif à la sécurité routière dans le Département du Nord

Vu le rapport DV/2023/282

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le Document Général d'Orientations 2023-2027 relatif à la sécurité routière dans le Département du Nord, tel que décrit dans le rapport, et tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 25.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Madame CHAMPAULT (porteuse du pouvoir de Madame DEVOS), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Mesdames BOISSEAUX, CONSEIL, FERNANDEZ et MIKOLAJCZAK, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 18 h 27.

Au moment du vote, 47 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 23

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 59 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	59
Majorité des suffrages exprimés :	30
Pour :	59 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Signature du Document Général d'Orientations 2023-2027 relatif à la sécurité routière dans le Département du Nord

Le présent rapport a pour objet d'approuver l'engagement conjoint du Département et de l'Etat en matière de sécurité routière, au travers de la signature du Document Général d'Orientations (DGO) 2023-2027.

Le Département du Nord est d'ores et déjà fortement mobilisé sur les enjeux de sécurité routière au travers de la délibération cadre n° DV/2019/430, qui a permis de définir une feuille de route claire, articulée autour des axes suivants :

- renforcer l'ingénierie de la sécurité routière,
- développer le suivi et l'analyse de l'accidentologie,
- développer un observatoire des trafics et des vitesses sur les RD,
- développer les partenariats,
- protéger les usagers vulnérables et plus particulièrement les cyclistes,
- renforcer le pilotage de la sécurité routière,
- renforcer les compétences sécurité routière de proximité en territoire,
- promouvoir l'innovation en territoire.

1/ LE DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATIONS : DES OBJECTIFS PARTAGÉS ET DES ORIENTATIONS EN LIEN AVEC LES GRANDS ENJEUX NATIONAUX

1.1/ Objectifs partagés

Le Document Général d'Orientation constitue un outil politique de programmation pluriannuel piloté par l'Etat, qui définit les orientations d'actions à mener dans le département. C'est également un outil de mobilisation locale pour renforcer la sécurité routière et réduire le nombre d'accidents.

Il sert de cadre général aux deux documents de planification que sont le plan départemental d'actions de sécurité routière et le plan départemental des contrôles routiers, déclinés annuellement. Cet outil central se veut opérationnel, adaptable et partenarial.

En ce sens, son élaboration a fait l'objet de plusieurs ateliers au cours du 2nd semestre 2022, en associant l'ensemble des acteurs de la sécurité routière.

1.2/ Orientations d'actions du DGO 2023-2027

Sous la responsabilité du préfet, deux comités de pilotage ont permis de définir et d'élaborer, dans une démarche partagée et consensuelle, les orientations d'actions permettant de répondre aux cinq enjeux de sécurité routière retenus au niveau national :

- les deux-roues motorisés ;
- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités ;
- les distracteurs ;
- les nouveaux modes de mobilité dite-douce : vélo, engins de déplacement personnel motorisés et marche ;
- le risque routier professionnel.

Ainsi, sur la base d'un diagnostic du territoire, ces enjeux ont été déclinés autour de six orientations d'actions, qui permettent de fixer un cadre général des actions qui seront à engager :

- Orientation 1 : améliorer la connaissance en fiabilisant les données d'accidentalité ;
- Orientation 2 : éduquer, prévenir, sensibiliser ;
- Orientation 3 : contrôler et sanctionner ;
- Orientation 4 : sécuriser les infrastructures routières et favoriser le partage de la route ;
- Orientation 5 : renforcer et créer des partenariats ;
- Orientation 6 : assurer un suivi resserré et efficace du DGO.

Chaque orientation d'actions se décline ensuite en action opérationnelle, notamment dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière.

2/ UNE DÉMARCHE EN ADÉQUATION AVEC LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

2.1/ Dans la continuité de la délibération cadre Sécurité Routière

La délibération cadre Sécurité Routière du 18 novembre 2019 a permis de définir dix mesures ambitieuses pour un plan d'action de renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales du Nord.

Celles-ci s'inscrivent naturellement dans les orientations et actions identifiées dans le DGO 2023-2027, notamment :

- le développement de la connaissance de l'accidentologie pour en faire le socle de la politique de sécurité routière ;
- la définition d'un programme pluriannuel de sécurisation des routes départementales hors agglomération (notamment au travers de l'application de la démarche Sécurité des Usagers sur les Routes Existantes sur le réseau routier départemental) ;
- le renforcement de la sécurité des routes départementales en agglomération (notamment au travers de l'appel à projets d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération) ;
- la réalisation des audits de sécurité avant la mise en service des nouveaux aménagements ;

- le développement de partenariats avec les acteurs de la sécurité routière (par exemple avec l'Association Prévention Routière).

2.2/ Une opportunité de renforcer les liens avec les différents acteurs de la sécurité routière

Il convient de souligner que la synergie mise en place autour du DGO constitue une belle opportunité pour développer de nouveaux liens avec les services de l'Etat (Forces de l'Ordre, DDTM, Préfecture) et les collectivités (MEL, CUD, CAMVS, ...).

3/ LA SIGNATURE DU DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATIONS, UN TEMPS PROTOCOLAIRE POUR MONTRER UNE VOLONTÉ COMMUNE SUR LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Afin de marquer la finalisation du DGO 2023-2027 et d'acter cet engagement conjoint, le document fera l'objet d'une signature des partenaires majeures, notamment du Préfet, des grandes collectivités gestionnaires de voirie, du Parquet, de l'Education Nationale, de l'ARS et de la CARSAT.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le Document Général d'Orientations 2023-2027 relatif à la sécurité routière dans le Département du Nord et tous les actes correspondants.

Christian POIRET
Président du Département du Nord